



LA FSU TERRITORIALE

22 rue Malmaison
93170 Bagnolet
contact@snuter-fsu.fr

Bagnolet, le lundi 27 juin 2026

M David Amiel

Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy 75012 Paris

Objet : préavis de grève national du 5 au 31 juillet 2026

La guerre dans le Golfe persique, en plus des conséquences tragiques pour les populations qui la subissent, produit des effets dramatiques sur les flux énergétiques mondiaux, notamment en raison des difficultés affectant le détroit d'Ormuz.

Cette situation a entraîné une hausse brutale et durable des prix des carburants et de l'énergie qui affecte l'ensemble de l'économie, avec des conséquences directes sur les conditions d'emploi, de travail et de vie des travailleuses et des travailleurs, et en particulier des agent.e.s de la fonction publique territoriale.

La FSU Territoriale revendique des mesures d'urgences pour permettre aux agent.e.s de faire face à l'explosion des prix comme première étape d'un plan pluriannuel, aboutissant rapidement à l'attribution uniforme de 80 points (soit + 400 € mensuels) sur l'ensemble de la grille indiciaire.

En outre, sous l'effet du dérèglement climatique se multiplient les épisodes de fortes chaleurs et de canicule. Dans de nombreux départements, les préfetures ont incité les collectivités à la fermeture d'établissements publics : écoles, collèges, musées, etc. Ces fermetures sont essentielles pour éviter de mettre agent.e.s et publics en danger. La FSU Territoriale rappelle que s'il n'est légalement pas possible pour les collectivités d'exiger un quelconque rattrapage des heures non faites de la part des agent-es placées dans l'impossibilité matérielle d'exercer leurs missions, il n'existe pas d'ASA spécifique aux intempéries, qui sont une revendication de la FSU Territoriale. Il appartient à l'employeur de prendre la responsabilité de permettre aux agent-es de bénéficier de jours chômés ou bien de les accueillir sur ces temps dans des locaux satisfaisants aux conditions de travail par forte canicule, y compris en l'absence de public.

Pour la FSU Territoriale, il est inacceptable que des collectivités, responsables de la santé et de la sécurité des agent.e.s, se livrent à des pressions sur leurs agents.e.s alors mêmes qu'elles n'ont pas adapté les locaux pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions.

La FSU Territoriale soutient les mobilisations qui peuvent émerger pour améliorer les conditions de travail ou pour faire respecter les droits des agent.e.s.

Aussi, la FSU Territoriale dépose des préavis de grève pour chaque journée, du 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 juillet 2026, de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble des agent-es de la fonction publique territoriale.

La FSU Territoriale
22 rue Malmaison 93170 Bagnolet

☎ 01 41 63 27 59 - ✉ contact@snuter-fsu.fr - www.snuter-fsu.fr



Ce préavis devra permettre aux personnels de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veillez accepter, monsieur le ministre, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



La co-secrétaire générale
Béatrice FAUVINET



Le co-secrétaire général
Julien FONTE

